

<b>Note de service n° 2022 / 23</b>		<b>Date : 02 août 2022</b>
<b>Objet :</b>	<b>Maintien des mesures de lutte contre le COVID-19 à compter d'août 2022</b>	
<b>Destinataires :</b>	Tous services, l'Association « Les Amis de l'hôpital », la société ELIOR, l'équipe d'aumônerie, les visiteurs	

Après concertation avec Monsieur le Docteur HOUDELETTE, Président de la Commission Médicale d'Établissement, et avec Madame le Docteur LEROY, Coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins, en raison de la fragilité des personnes qui sont accueillies dans l'établissement et compte tenu du haut niveau de circulation du virus :

- **le port du masque reste obligatoire dès l'entrée dans les locaux du Centre Hospitalier de Chagny** (médecine, EHPAD, accueil de jour, SSIAD, services logistiques - administratifs - techniques ...) **pour les personnels, les patients, les prestataires et les visiteurs ;**
- **les professionnels du SSIAD continuent de porter un masque durant leur présence au domicile d'un patient ;**
- **la distanciation physique doit être respectée** dès que le masque ne peut absolument pas être porté ;
- **la désinfection des mains par solution hydro-alcoolique doit être effectuée régulièrement ;**
- **les professionnels assurent**, dans leurs services respectifs, la vérification **du respect des gestes barrières par les visiteurs**. Le contrôle du passe sanitaire à l'entrée de l'hôpital n'est plus en vigueur ;
- **les procédures en cours concernant la poursuite du dépistage des patients par PCR ne sont pas modifiées.**

**Concernant les visites auprès des patients hospitalisés en médecine**, elles sont possibles comme suit :

- si le patient n'est pas atteint par le COVID-19 : visites libres ;
- si le patient souffre du COVID-19 : 1 seule visite par jour, d'une durée d'une heure et ce, jusqu'à ce que le patient ne soit plus symptomatique ou à « J10 » de sa contamination.

Je vous remercie par avance du respect de ces mesures de précautions établies dans l'intérêt de TOUS.

Pour le Directeur général et par délégation

La Directrice déléguée,

Stéphanie BOULNOIS

